

CANAL D'ORLÉANS

Le Département devient propriétaire



Le président Gaudet a signé l'acte de vente.

■ Lundi après-midi, au port de Grignon, Marc Gaudet, président du Département du Loiret, et Benoît Lemaire, secrétaire général de la Préfecture, sous-préfet d'Orléans, ont acté officiellement l'acquisition du canal d'Orléans par le département, au prix de 500.000 €.

715 hectares sur 22 communes

Par cette signature, le Département devient propriétaire de 595 parcelles représentant 715 hectares sur 22 communes entre Combleux et Corquilleroy. Le site de Grignon, choisi pour

la signature, est emblématique et caractéristique du canal avec ses trois écluses. Il voit foisonner plusieurs projets : la rénovation en cours de l'auberge du village, l'installation des Jardins de la voie romaine et la Belle de Grignon.

Concernant la restauration de l'Auberge des 3 Écluses, sont prévus pour l'ouverture en 2022, un bar avec restauration, boutique de produits locaux et un hébergement d'étape. Financement de l'État : 455.949 €. La Région, le Département et la commune de Vieilles-Maisons contribueront aussi au financement du projet.

Le canal d'Orléans en chiffres

Longueur. Le canal compte 79 km de voie d'eau et ses abords (berges, chemins de halage, francs bords, digues...),

Écluses. 27 écluses sont établies le long du tracé.

Ouvrages. 140 ouvrages hydrauliques (déversoirs, ponceau, arrivées d'eau, vannages, se répartissent sur la longueur du parcours.

Étangs. 14 étangs alimentent le canal d'Orléans.

Rigoles. 42 km de rigoles d'alimentation sont creusées.

Immobilier. 40 immeubles dont 23 maisons éclusières.

Bases de loisirs. Deux bases de loisirs avec baignade publique, camping, restaurants, équipements de loisirs accueillent le public.